

Bulletin technique

complément du *Guide de vérification mécanique des motocyclettes*

Applicable à compter du 20 novembre 2016

n° 9

Modification de motocyclettes de type motoquad

Objet :	Ensemble de conversion
Références :	<i>Guide de vérification mécanique des motocyclettes</i>

Les ensembles de conversion pour motocyclettes consistent en une paire de roues auxiliaires alignées sur l'axe de la roue arrière du véhicule. Ces roues sont montées sur une structure métallique boulonnée sur le châssis de la motocyclette. Ce dispositif est conçu pour permettre au véhicule de se maintenir en position verticale lorsqu'il est à l'arrêt ou qu'il circule à basse vitesse, selon le même principe que les motocyclettes à deux roues transformées en motocyclettes à trois roues.

Le véhicule ainsi transformé demeure une motocyclette, et ce, même s'il n'est pas prévu par le Code de la sécurité routière [RLRQ, c. C-24.2] que ce type de véhicule soit muni de quatre roues. En effet, l'ajout d'une paire de roues auxiliaires ne modifie ni la structure fondamentale de la motocyclette ni son fonctionnement mécanique. De plus, il s'agit d'une modification non permanente, car l'ensemble peut être retiré en quelques minutes.

Toutefois, comme il s'agit d'une modification qui est susceptible de diminuer la stabilité du véhicule, entre autres à moyenne ou à haute vitesse et sur chaussée inégale, ou le freinage par l'ajout de poids au véhicule et le délestage d'une partie de la charge sur la roue arrière, la Société doit s'assurer que la motocyclette ainsi modifiée sera sécuritaire.

Obligations du propriétaire qui fait installer un tel ensemble

Le propriétaire d'une motocyclette qui fait installer un ensemble de conversion doit, lorsque l'installation est complétée :

- soumettre son véhicule à la vérification mécanique pour motocyclette modifiée chez un mandataire accrédité de la Société;
- obtenir l'attestation de vérification de la Direction de l'expertise et de la sécurité des véhicules de la Société, confirmant que le véhicule est sécuritaire.

Procédure de vérification mécanique d'un ensemble de conversion pour motocyclette

Le but de cette procédure est de préciser les différentes étapes pour vérifier une motocyclette à laquelle le propriétaire a ajouté un ensemble de conversion pour motocyclette. Elle est complémentaire au *Guide du mandataire*.

Inspection du véhicule

Le mandataire inspecte la motocyclette en appliquant la procédure habituelle. Il doit, entre autres, porter une attention particulière aux éléments suivants :

- vérifier les points d'ancrage de l'ensemble de conversion;
- s'assurer que le support est bien boulonné;
- s'assurer que l'ensemble de conversion est muni d'un frein de stationnement;
- s'assurer que l'ensemble de conversion est muni de feux de position rouges visibles à l'arrière et orange visibles à l'avant.

De plus, le propriétaire doit fournir au mandataire toute la documentation qu'il possède sur l'ensemble de conversion dont sa motocyclette est équipée, soit :

- la facture d'achat;
- la facture d'installation;
- la marque, le modèle et le numéro de série de l'ensemble de conversion pour motocyclette.

Le mandataire prépare le dossier du véhicule comme spécifié dans le *Guide du mandataire*, soit les documents à faire parvenir à la Direction de l'expertise et de la sécurité des véhicules.

Veuillez noter que le propriétaire qui fait installer un ensemble de conversion peut devoir fournir un rapport d'ingénieur pour prouver que le véhicule demeure sécuritaire et conforme aux normes, notamment en ce qui concerne les normes de freinage et de stabilité de Transports Canada.

Ce n'est qu'après que la Direction de l'expertise et de la sécurité des véhicules a évalué le dossier fourni par le mandataire et qu'il a donné son approbation que le mandataire peut apposer la vignette de conformité.

Le mandataire appose la vignette de conformité sur la partie avant gauche de l'ensemble de conversion, à un endroit visible aux fins de contrôle.

Le propriétaire du véhicule ainsi modifié pourra en démontrer la conformité à un agent de la paix en présentant l'attestation de vérification délivrée par la Direction de l'expertise et de la sécurité des véhicules et la vignette de conformité que le mandataire aura apposée sur le châssis de l'ensemble de conversion.



Motocyclette de type motoquad



Ensemble de conversion

POUR EN SAVOIR PLUS

> Consultez le [Guide de vérification mécanique des motocyclettes](#)